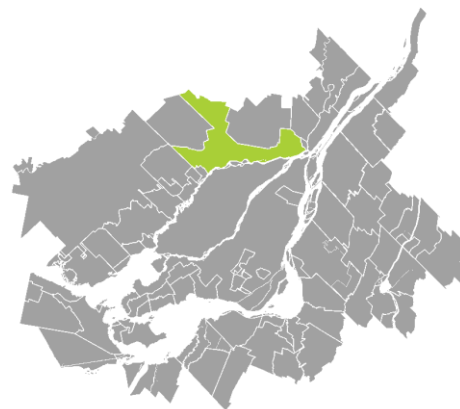




Terrebonne

- 1^{ère} détection de l'agrile en 2013
- 2 727 frênes publics (Automne 2017)
- 777 frênes publics et 588 frênes privés abattus en 2016
- Voies de valorisation : Sciage industriel, pâtes et papiers, compostage, biomasse pour production énergétique



La Ville de Terrebonne, une des deux municipalités de la MRC Les Moulins, dans Lanaudière, abat environ 15 % de ses frênes publics non traités chaque année, en déterminant des zones de travail selon les foyers d'infestation. En 2016, elle a fait abattre 777 frênes publics et émis des permis d'abattage pour 588 frênes privés. À moins d'une exception (p. ex. arbre dangereux), les permis sont toujours délivrés pour les zones où ont lieu les abattages publics. La Ville fournit, avec le permis, une prescription d'abattage pour chaque frêne privé indiquant la possibilité de couper en billots. En respectant la prescription d'abattage, le citoyen obtient la gratuité pour la disposition de son bois de frêne dont la ville se charge. Ainsi, la Ville récupère à la fois le bois des arbres privés et publics. De cette façon, elle rassemble un volume de matière ligneuse suffisant lui permettant d'entrer dans les filières du sciage et des pâtes et papiers.

Abattage et débardage

Toutes les compagnies d'élagage retenues par la Ville coupent les frênes publics en billes lorsque possible. Tel que requis dans le devis d'appels d'offres de Terrebonne, ces dernières les laissent sur place. Les billots des frênes abattus en propriété privée sont eux aussi laissés sur le terrain par l'élagueur.

Une compagnie forestière, spécialement engagée, récupère à la fois les frênes publics et privés. Elle utilise des véhicules tout-terrain munis chacun d'une remorque et d'une chargeuse. Le format de ces véhicules permet d'atteindre des endroits restreints tels que des cours arrière.



Débardage d'une bille sur un terrain privé
© Ville de Terrebonne



Entreposage temporaire des billots
© Ville de Terrebonne



Chargement des billots vers le sciage
© Ville de Terrebonne



Entreposage

La compagnie forestière qui fait le débardage se charge aussi de trier et d'empiler les billes de frênes sur quelques sites temporaires aménagés par la Ville. Ces sites sont localisés, selon la zone d'abattage du moment, dans un parc, un stationnement ou au bout d'une rue. Des clôtures temporaires avaient été installées pour bloquer l'accès aux billes au cours de la première année d'abattage, mais elles ont été jugées inutiles au terme de l'exercice. Aucun incident ni vol de billot n'a été rapporté depuis. Le bois y reste quelques jours à quelques semaines avant d'être chargé par les compagnies de transport.

Transformation

Les billots des frênes publics et privés qui se classent pour les pâtes et papiers et pour le sciage sont acheminés via des transporteurs externes à ces industries. Leur destination est identifiée par la compagnie de gestion forestière chargée d'effectuer le débardage et le tri de ces billots.

Les citoyens et élagueurs sont invités à disposer des résidus de frêne, incluant les copeaux, à un centre de gestion des matières résiduelles local. L'accès leur est gratuit si l'abattage a été réalisé selon la prescription émise au même moment que le permis. Au Centre, les résidus sont broyés pour en faire une matière homogène utilisée comme lit absorbant pour les andains de compostage. Lors du retournement des andains, cette matière est intégrée au compost.

Les résidus restant sur les sites d'entreposage sont récupérés par une entreprise agricole locale. Elle utilise ce bois comme biomasse (pour combustion).

Coûts et gains

Le Ville de Terrebonne a réalisé un gain de 21 500 \$ en 2016 en vendant des billots aux pâtes et papiers et au sciage. Les coûts de récupération des billots (débardage, tri, manutention, transport) se sont élevés à 30 300 \$ pour la même période. Au bilan, l'exercice se solde par un coût net de valorisation de 8 800 \$. La Ville estime que les activités de valorisation de son bois équivalent à environ 3 % du budget total dédié à l'agrile.

Avec cette méthode, Terrebonne s'assure de disposer d'un maximum de bois public et privé d'une manière qui évite la propagation de l'agrile du frêne. Elle voit également le service de récupération des billes en terrain privé comme une forme de soutien à ses citoyens, car ceux-ci paient moins cher l'abattage d'arbre, leur entrepreneur n'ayant pas à gérer le bois.

Facteurs de succès

- Le bois récupéré des frênes privés permet d'atteindre des volumes de matière ligneuse suffisants pour que la Ville transige avec des industries de sciage et de pâtes et papiers. Autrement, les volumes ne sont pas suffisants pour en valoir la chandelle.
- L'application du règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne est facilitée par l'implication des services municipaux dans une série d'étapes liées à la gestion des frênes privés, dont le débardage.
- La collaboration d'une entreprise forestière adaptant ses pratiques au milieu urbain constitue un soutien et une source d'expertise pour le personnel municipal.
- La conscience personnelle des employés, le dynamisme de l'équipe et l'aval des élus ont permis la mise sur pied d'un tel processus.
- La campagne de communication est originale et efficace.

Contraintes

- Quelques citoyens considèrent que la Ville les tient en otage en les obligeant à traiter ou à abattre leur frêne.

Trucs et conseils

- Engager une entreprise de gestion forestière peut faciliter la mise en œuvre d'une stratégie de gestion intégrée des frênes (et sauver des mots de tête au personnel municipal!)